

COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JANVIER 2017

Date de Convocation
26 décembre 2017

Date d’Affichage
26 décembre 2017

Nombre de Conseillers
En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 12

Le lundi 2 janvier 2017 à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BENITAH, DELTOUR, DULONG, FAURE, GAILLANT, HAZAN, LE QUELLEC-MUSEMENT, NANTIER, QUIGNARD, VALON,

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Madame FLAMENT ayant donné pouvoir à Monsieur VALON, Madame DOUCET ayant donné pouvoir à Monsieur HAZAN

Secrétaire de séance : Mme Martine QUIGNARD

L’Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Autorisation pour signer la lettre de commande relative au bilan/diagnostic de l’église de l’église Saint Martin
3. Questions diverses

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et désigne Martine QUIGNARD secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 1 décembre 2016

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance du 1 décembre 2016. Ce dernier est adopté à l’unanimité

2. Délibération n° 2017-001 – Autorisation donnée au Maire de signer la lettre de commande relative au bilan/diagnostic de l’église Saint Martin

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l’agence Ingenier’y accompagne la commune dans sa réflexion de la restauration de l’église Saint Martin.

Ainsi, cette dernière, a publié sur la plateforme AWS, une consultation relative à un marché public pour la réalisation d’un bilan diagnostic et d’une étude préalable à cette restauration.

8 cabinets d’architectes ont répondu. La commission d’appel d’offre réunie le 10 novembre 2016 a décidé d’auditionner les 4 meilleures offres.

A l’issue de cette audition Madame Maël de Quelen s’est classée 1^{ère} avec un total de 98,75 sur 100. Le montant de la proposition s’établit à 6 900 € HT (8 280 € TTC).

En conséquence, le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la lettre de commande afin de pouvoir engager la procédure de bilan/diagnostic de l'église Saint Martin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour le Maire de recevoir l'autorisation du conseil municipal préalablement à la signature de la lettre de commande relative au bilan/diagnostic de l'église Saint Martin

Considérant que la commune souhaite connaître l'historique et l'état sanitaire de son église en vue de prioriser et estimer le montant des travaux de restauration à engager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la lettre de commande en faveur de Madame Maël de Quelen, architecte du patrimoine, pour un montant de 6 900 € HT (8 280 € TTC),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes de financements relatives à ce bilan/diagnostic de l'église Saint Martin

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2017

3. Question diverses

Monsieur Faure souhaite informer le Conseil municipal des difficultés rencontrées par Monsieur Pascal Proença, gardien du Prieuré, pour sortir les containers de déchets ménagers suite au changement de jour de ramassage des déchets ménagers par le SEPUR. Il demande que la commune intervienne au plus vite pour résoudre ce problème. Il donne une pétition qu'il souhaite voir joindre au présent compte rendu.

Monsieur le Maire indique que les contacts seront pris avec la Communauté Urbaine qui est désormais compétente sur cette question pour apporter la meilleure réponse possible à cette difficulté.

Par ailleurs, il précise également qu'une réunion publique sera organisée le 21 janvier 2017 au sujet du sens de circulation dans le village.

Il rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le lundi 09 janvier 2017 à 19h30 à cette occasion l'écharpe tricolore sera remise aux nouveaux élus du Conseil municipal des jeunes.

Il précise qu'il conviendra, pour l'avenir de déconnecter l'élection du Conseil municipal des jeunes de celle des délégués de classe. Il ajoute que l'école représente le 1^{er} poste budgétaire après le personnel et regrette que les enfants de l'école ne participent pas aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai. Il constate le peu d'investissement de l'école sur cette question.

Monsieur Valon Rappelle que c'est un devoir d'assister à ces cérémonies.

Monsieur le maire ajoute, que la Marseillaise des enfants chantée par les participants aux NAP avait été appréciée de tous.

Monsieur Gaillant informe le Conseil de l'avancement des différents travaux dans le village :

- La livraison, après réparation, du second ventail du cimetière est prévue fin janvier 2017,
- Les travaux de la nouvelle salle d'archive ont bien avancés, elle devrait être prochainement opérationnelle,

- Des devis complémentaires ont été demandés pour enlever le lierre qui coure sur les murs derrière la mairie et pour rejoindre le mur arrière de la mairie (au-dessus de la nouvelle salle d'archive),
- Les radiants de l'église ont été livrés, ils seront montés par les employés communaux,
- ENEDIS doit intervenir pour augmenter la puissance du compteur électrique de la mairie/église
- Monsieur Villette installera un disjoncteur pour éviter la coupure du réseau Mairie/église en cas de mauvaise utilisation des radiants.

Madame Le Quellec-Musement informe qu'elle ne pourra assister à la galette le 15 février 2017.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la Communauté urbaine a décidé la création d'un musée Le Corbusier à Poissy alors que cela ne relève pas de sa compétence, la CU sera maître d'ouvrage le montant de l'opération est estimée à 40 millions d'euros.

La séance est levée à 21h30



Stéphane HAZAN

Maire de Lainville en Vexin



PETITION A REMETTRE EN MAIRIE

Nous, soussignés,

Les habitants du Hameau du Prieuré,

Avons appris, le 22 décembre 2016, par la seule communication d'un calendrier et d'une brève parue dans le dernier bulletin municipal de LAINVILLE, que le SMIRTOM avait décidé, unilatéralement, sans concertation ni préavis, de modifier les jours de la collecte des ordures ménagères du mercredi au lundi, avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2017, alors même que depuis la création du Hameau, les collectes ont été faites le mardi, jusqu'en juin 2011, et le mercredi depuis.

Tant sur la forme que sur le fond, les habitants des quelques 80 maisons du Hameau ont unanimement protesté et demandé au Conseil Syndical d'intervenir par tous moyens auprès des intervenants compétents (Mairie, SMIRTOM, communauté Urbaine etc...), pour qu'il soit revenu sur cette décision qui leur cause un préjudice certain.

L'organisation du Hameau prévoit que le gardien se charge de sortir et de rentrer les poubelles des maisons, (éloignées pour certaines de parfois plus de cent mètres avec des accès difficiles), au bord des voies principales où se fait le ramassage par le SMIRTON.

Le gardien, Monsieur Pascal Proença, qui est le premier à pâtir de cette modification, ne peut décemment pas sortir les poubelles le dimanche avant le passage des éboueurs le lundi prévu à partir de 6 h du matin.

Ce n'est pas uniquement une question de repos hebdomadaire mais également une question de bonne tenue, d'esthétique et de tranquillité le dimanche dans le Hameau comme dans n'importe quelle commune.

En l'état, chaque habitant quelle que soit son âge et sa mobilité devra donc sortir ses poubelles le dimanche soir.

Si nous sommes dans cette copropriété, c'est parce qu'elle propose un certain nombre de services inclus dans les charges, un des services importants étant justement la sortie et la rentrée de toutes les poubelles.

Avec cette décision, nous allons devoir payer un service essentiel alors qu'il ne sera plus rendu.

Pour quelques personnes plus âgées et malades, mais aussi pour celles dont l'accès à leur maison est particulièrement difficile, la situation est plus grave encore car elles ne pourront pas, physiquement, sortir seules leurs poubelles.

En outre, il y a des personnes qui ne viennent pas régulièrement ou en milieu de semaine et qui ne pourront donc pas sortir les poubelles le dimanche soir.

Nous n'avons pas la solution à ces situations.

Rappelons que la population du Hameau représente 10% de celle de Lainville et que pour les impôts locaux importants, elle paye à elle seule un tiers des recettes fiscales de la Commune de Lainville pour n'avoir en retour que le seul ramassage des ordures, (la voirie, son éclairage et son entretien étant à sa charge).

Nous regrettons, dans ce contexte, alors qu'il y a 5 jours possibles, que le lundi ait été choisi, le seul jour qui nous pose tant de problèmes, sans que la copropriété ait eu l'occasion de présenter ses arguments alors que le mercredi était un jour qui satisfaisait tout le monde.

Nous sommes étonnés que Monsieur Faure, Adjoint au Maire chargé notamment du Hameau, n'ait été à aucun moment consulté sur ce jour d'enlèvement ni même mis au courant des discussions qui ont amené à cette décision.

La Copropriété, par la voie officielle et légale de Foncia en la personne de Monsieur Sire, va demander à la Mairie de Lainville de changer le jour de ramassage des ordures ménagères.

Les communes de Sailly et de Drocourt qui font partie de la même Communauté Urbaine de Seine & Oise, ont leur enlèvement le mercredi et elles sont plus proches du Hameau que de Lainville.

Il n'y a aucune raison objective, opérationnelle et/ou logistique pour que l'on n'obtienne pas le même jour, le mercredi.

Nous espérons qu'il sera fait droit à notre légitime requête sans délai.